

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 03694
Numéro SIREN : 722 019 965
Nom ou dénomination : SECIPE

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2023 sous le numéro de dépôt 19395

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 29 SEP. 2023
SOUS LE N° 19395

COMPTES ANNUELS

SECIPE

Société par actions simplifiée

Siège social : 82 Avenue Raspail 94250 Gentilly

DATE DE CLOTURE : 31/12/2022

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Terrains nus		8	8
Participations financières	3	3 921 894	2 427 113
Créances rattachées à des participations	3	-	-
Autres titres immobilisés		-	-
Prêts		-	-
Actif immobilisé		3 921 902	2 427 121
Autres créances	6	1	-
Disponibilités		-	-
Actif circulant		1	-
Écart de conversion actif		-	-
Total de l'actif		3 921 903	2 427 121

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Capital social		39 230	39 230
Primes		190 611	190 611
Réserves et report à nouveau		170 863	170 144
Résultat		329 557	719
Provisions réglementées		-	-
Capitaux propres	4	730 261	400 704
Autres fonds propres		-	-
Provisions pour risques et charges		-	-
Emprunts et dettes financières divers		3 190 678	2 026 393
Fournisseurs et comptes rattachés		5	24
Autres passifs circulants		859	-
Banques créditrices		100	-
Dettes	5	3 191 642	2 026 417
Écart de conversion passif			-
Total du passif		3 921 902	2 427 121

Comptes de résultats

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Produits d'exploitation		-	-
Charges d'exploitation		(4)	(30)
Autres achats et charges externes		(4)	(30)
Impôts, taxes et versements assimilés		-	-
Résultat d'exploitation		(4)	(30)
Produits financiers		367 380	773
Produits financiers de participations		366 153	619
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	154
Différences de change		1 227	-
Charges financières		36 676	-
Dotations financières aux amortissements et provisions		24 897	-
Intérêts et charges assimilées		10 923	-
Différences de change		856	-
Résultat financier	6	330 704	773
Résultat courant avant impôts		330 700	743
Produits exceptionnels		5 130	129
Opérations en capital		5 130	2
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	127
Charges exceptionnelles		5 414	154
Opérations en capital		5 414	154
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
Résultat exceptionnel	7	(284)	(24)
Impôts sur les bénéfices	8	(859)	-
Résultat net		329 557	719

Annexe des comptes annuels

Note 1/ Evénements significatifs de l'exercice

La société Secipe a une activité financière, elle gère un portefeuille de participations de sociétés filiales du groupe Sanofi.

Note 2/ Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2022 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le plan comptable général, et conformément aux principes généralement admis.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

- principe de prudence ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Les principes et méthodes de comptabilisation sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice 2022.

Secipe a appliqué à compter du 1er janvier 2017 le règlement ANC n°2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture (« ANC 2015-05 »), aux opérations existantes à cette date. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact sur les comptes.

a) Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu en 2022.

b) Participations

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition, y compris les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes.

Une revue des indicateurs internes et externes de perte de valeur (traduisant l'évolution au regard de l'exercice précédent) est menée annuellement pour chaque participation. En cas d'indice de perte de valeur, les évaluations sont mises à jour à partir de méthodes d'évaluation en adéquation avec l'activité de l'entité.

Les méthodes d'évaluation retenues pour ces sociétés sont déterminées en fonction du type d'activité des entités (sociétés commerciales, industrielles ou holding) et peuvent être fondées sur la quote-part de capitaux propres ou sur les flux de trésorerie futurs actualisés. D'autres méthodes d'évaluation peuvent être utilisées : des multiples de chiffre d'affaires, des valorisations externes retenues dans le cadre d'opérations d'acquisitions tiers ou les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Lorsque la nouvelle valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

c) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de l'expérience de la société en la matière et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêt.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable. La probabilité de cette perte est estimée au regard de la situation du client, du pays et de l'ancienneté de la créance.

e) Opérations en devises

Dans le cadre de la première application du règlement ANC 2015-05 au 1er janvier 2017, une distinction est effectuée entre transactions commerciales et transactions financières en devises étrangères.

Dans le cas des transactions commerciales en cours à la clôture de l'exercice :

- les créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- les garanties de cours octroyées aux filiales ainsi que les instruments financiers à terme sont revalorisés au bilan par contrepartie ;
- la perte latente de change résultant de la détermination d'une position globale de change par devise sur les créances, dettes, garanties de cours et instruments financiers à terme fait l'objet d'une provision pour risque de change ;
- cette provision est augmentée le cas échéant de la perte latente résultant de la revalorisation d'éventuels instruments financiers à terme figurant en position ouverte isolée.

Le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Autres charges ».

Dans le cas des transactions financières en cours à la clôture de l'exercice :

- les comptes courants inter-compagnie vis-à-vis des sociétés du groupe Sanofi, avances ou dettes, sont revalorisés au bilan par contrepartie du résultat ;
- les disponibilités, créances, dettes et instruments financiers à terme affectés à la couverture des comptes courants inter-compagnie sont par symétrie revalorisés au bilan par contrepartie du résultat ;
- les instruments financiers à terme figurant le cas échéant en position ouverte isolée sont revalorisés au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » et en cas de perte latente font l'objet d'une provision pour risque de change ;
- les instruments financiers à terme qualifiés le cas échéant de couvertures de flux de trésorerie futurs hautement probables sont revalorisés au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » et sont appréhendés en résultat de manière symétrique à l'élément couvert.

Le résultat de change des transactions financières est présenté en résultat financier dans la rubrique « Profit (Perte) net de change (y compris variation de provision) ».

Une convention de centralisation du risque de change commercial lie Secipe à sa société mère Sanofi. A travers cette convention, la société s'engage, d'une façon exclusive, à l'égard de Sanofi, à lui acheter les devises dont elle a besoin ou à lui vendre les devises attendues, en règlement d'opérations transactionnelles import ou export comptabilisées. Réciproquement, Sanofi s'engage à vendre ou acheter à la société les devises dont cette dernière a besoin.

Par ailleurs la société a signé avec Sanofi un contrat de gestion de trésorerie visant à optimiser la gestion de sa trésorerie.

f) Régime fiscal de groupe

La société Secipe est intégrée dans le groupe fiscal (au sens des articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts) de Sanofi.

Conformément à la convention d'intégration conclue avec Sanofi, la charge d'impôt inscrite dans les comptes est calculée comme si la société était imposée séparément.

Note 3/ Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes				Dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice		
Participations	2 427 113	1 525 092	(5 414)	3 946 791	(24 897)	3 921 894
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Mali technique sur actifs financiers	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Total	2 427 113	1 525 092	(5 414)	3 946 791	(24 897)	3 921 894

(en milliers d'euros)	Dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Participations	-	(24 897)	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Mali technique sur actifs financiers	-	-	-	-
Total	-	(24 897)	-	-

Les principales variations de l'exercice au 31 décembre 2022 s'analysent comme suit :

Variation des titres de participation

(en milliers d'euros)

Valeurs brutes au 1er janvier 2022	2 427 113
Augmentation de capital Sanofi Egypt S.A.E.	25 092
Cession des titres Sanofi Développement	(5 414)
Augmentation de capital Genzyme Europe B.V.	1 500 000
Valeurs brutes au 31 décembre 2022	3 946 791

En janvier 2022, Secipe a procédé à une augmentation de capital sur Sanofi Egypt S.A.E. au travers de la création de nouvelles actions.

En septembre 2022, les titres Sanofi Développement ont été cédés à Sanofi Winthrop Industrie.

En novembre 2022, Secipe a procédé à une augmentation de capital sur Genzyme Europe B.V. au travers de la création de nouvelles actions.

Variation des dépréciations des titres de participation

(en milliers d'euros)

Valeurs brutes au 1er janvier 2022	-
<u>Dotations</u>	
Sanofi Egypt S.A.E.	(24 897)
Dépréciations au 31 décembre 2022	(24 897)

La dotation de la provision pour dépréciation concerne les titres de Sanofi Egypt S.A.E.

Les renseignements détaillés concernant les principales filiales et participations figurent en note 10.

Note 4/ Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes d'apport et d'émission et de fusion	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Total
Solde au 31 décembre 2021 avant affectation du résultat	39 230	190 611	170 144	719	-	400 704
Affectation du résultat 2021 aux réserves et aux reports à nouveau			719	(719)		
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2021 en numéraire				-		
Autres mouvements						
Résultat de l'exercice 2022				329 557		329 557
Solde au 31 décembre 2022 avant affectation du résultat	39 230	190 611	170 863	329 557	-	730 261

Le capital social de la société est détenu à 100 % par Sanofi.

La société Secipe n'a pas l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion Groupe.

En effet :

- ni un, ni plusieurs associés représentant au moins 1/10ème du capital ne sont opposés à cette exemption
- les comptes individuels de la société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle, sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de Sanofi.

Note 5/ État des créances et des dettes

(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciations	Net	Un an au plus	Plus d'un an
Créances					
Actif circulant :					
Autres actifs circulants	1	-	1	1	-
Total	1	-	1	1	-
Dettes					
Emprunts et dettes financières divers	3 190 678	-	3 190 678	3 190 678	-
Fournisseurs et comptes rattachés	5	-	5	5	-
Autres passifs circulants	859	-	859	859	-
Banques créditrices	100	-	100	100	-
Total	3 191 642	-	3 191 642	3 191 642	-

Le poste des dettes comprend principalement :

Les emprunts et dettes financières divers correspondent au solde du compte courant avec Sanofi pour 3 190 678 milliers d'euros.

Note 6/ Résultat financier

Le résultat financier 2022 est un bénéfice de 330 704 milliers d'euros et est constitué de :

(en milliers d'euros)	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Produits/(Charges) financiers	355 230	619
• dividendes	366 153	619
• autres intérêts et charges assimilés	(10 924)	-
• autres	-	-
Reprises/(Dotations) de provisions et dépréciations (a)	(24 897)	154
Profit /(Pertes) net de change	372	-
Total	330 704	773

(a) Voir note 3 : variation des dépréciations des titres de participation.

Les dividendes perçus sont composés principalement du dividende versé par Genzyme Europe B.V. pour un montant de 364 053 milliers d'euros et par Sanofi Développement pour un montant de 2 000 milliers d'euros.

Les intérêts et autres charges assimilés sont composés des intérêts sur le prêt octroyé par Sanofi pour un montant de 4 662 milliers d'euros et des intérêts sur le compte courant pour un montant de 6 262 milliers d'euros.

Note 7/ Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel 2022 est une perte de 284 milliers d'euros et est constitué :

(en milliers d'euros)	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
• de la reprise nette des dotations aux provisions pour risques et charges (a)	-	127
• de plus et moins values nettes dégagées sur cessions d'immobilisations	(284)	(154)
• autres produits et charges exceptionnels		2
Total	(284)	(24)

(a) voir note 5.

Les titres Sanofi Développement ont été cédés à Sanofi Winthrop Industrie dégageant une moins value de 284 milliers d'euros.

Note 8/ Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt de l'exercice correspond à l'impôt sur les sociétés propre à Secipe et s'analyse ainsi :

(en milliers d'euros)	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Impôt sur le résultat courant	(859)	-
Total	(859)	-

Depuis le 1er janvier 1999, la société est intégrée fiscalement dans le groupe Sanofi dont la société de tête est : Sanofi, 46 Avenue de la Grande Armée, 75017 Paris.

Sanofi a signé avec ses filiales une convention d'intégration fiscale. L'option est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation expresse avant la fin de chacune des périodes.

Les sociétés intégrées prennent en charge l'impôt, y compris les contributions complémentaires, comme en l'absence d'intégration, et la société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble

Note 9/ Ventilation de l'impôt sur les sociétés

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt courant	Résultat net
Résultat courant	330 700	(859)	329 841
Résultat exceptionnel	(284)		(284)
Résultat de l'exercice	330 416	(859)	329 557

Pour le calcul de la charge d'impôt de l'exercice, la base imposable à taux normal s'élève à 3 423 milliers d'euros. La charge d'impôt sur les sociétés de l'exercice s'établit à 859 milliers d'euros.

Note 10/ Tableau des filiales et participations

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations détenues par la société

(en milliers d'euros)	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Valeur comptable brute des titres détenus	-	3 946 305	486	-
Valeur comptable nette des titres détenus	-	3 921 408	486	-
Montant des prêts et avances accordés	-	-	-	-
Montant des dividendes comptabilisés	2 000	364 053	100	-

Filiales et participations dont la valeur brute comptable des titres détenus excède 1 % du capital social de la société Secipe :

Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la Société	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice)	Dividendes comptabilisés par la Société	
			Brute	Nette						
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Filiales et participations détenues à plus de 10 %										
Filiales et participations françaises										
<hr/>										
Filiales et participations étrangères										
Hoechst Trevira Verwaltungs GmbH	26	26 826	100	24 422	24 422	-	-	-	372	-
Genzyme Europe B.V.	4 160 683	1 814 601	50	3 862 152	3 862 152	-	-	2 710 575	439 450	364 053
Sanofi Egypt S.A.E.	39 684	(4 235)	100	57 669	32 772	-	-	212 108	(92 078)	-

Note 11/ Evénements

Aucun

Résultats financiers des 5 derniers exercices

Le solde est constitué :

(en milliers d'euros)	2022	2021	2020	2019	2018
Capital en fin d'exercice					
Capital social	39 230	39 230	39 230	39 230	39 230
Nombre d'actions émises					
ordinaires	2 451 848	2 451 848	2 451 848	2 451 848	2 451 848
à dividendes prioritaires	-	-	-	-	-
Nombre d'actions émises	2 451 848	2 451 848	2 451 848	2 451 848	2 451 848
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts et charges calculées					
(amortissements et provision)	354 454	438	423	(410)	(31 138)
Impôts sur les bénéfices	(859)	-	-	-	-
Résultat après impôts et charges calculées					
(amortissements et provisions)	329 557	719	617	60	(19 611)
Résultat distribué (a)	-	-	-	-	-
Résultat par action (en euro)					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées					
(amortissements et provisions)	144,56	0,18	0,17	(0,16)	(12,70)
Résultat après impôts et charges calculées					
(amortissements et provisions)	134,41	0,29	0,25	0,02	(8,00)
Dividende attribué à chaque action (montant net) (a)					
Personnel					
Effectif à la clôture des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
Montant des charges sociales et avantages sociaux de l'exercice	-	-	-	-	-



SECIPE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'Associé Unique
SECIPE
82, avenue RASPAIL
94037 GENTILLY

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Secipe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'évaluation des titres de participation

Les titres de participations figurant à l'actif du bilan de Secipe sont évalués selon les modalités présentées en note 2.b de l'annexe. Nous avons examiné les éléments pris en considération pour les estimations des valeurs d'inventaire des participations détenues dans les sociétés du Groupe Sanofi ainsi que les hypothèses d'évaluation utilisées, et le cas échéant, nous avons vérifié le calcul des dépréciations. Nous avons vérifié que les notes 3, 6 et 10 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

SECIPE
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022 - Page 4

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, Le 27 avril 2023

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Cédric Mazille

COMPTES ANNUELS

SECIPE

Société par actions simplifiée

Siège social : 82 Avenue Raspail 94250 Gentilly

DATE DE CLOTURE : 31/12/2022

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Terrains nus		8	8
Participations financières	3	3 921 894	2 427 113
Créances rattachées à des participations	3	-	-
Autres titres immobilisés		-	-
Prêts		-	-
Actif immobilisé		3 921 902	2 427 121
Autres créances	6	1	-
Disponibilités		-	-
Actif circulant		1	-
Écart de conversion actif		-	-
Total de l'actif		3 921 903	2 427 121

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Capital social		39 230	39 230
Primes		190 611	190 611
Réserves et report à nouveau		170 863	170 144
Résultat		329 557	719
Provisions réglementées		-	-
Capitaux propres	4	730 261	400 704
Autres fonds propres		-	-
Provisions pour risques et charges		-	-
Emprunts et dettes financières divers		3 190 678	2 026 393
Fournisseurs et comptes rattachés		5	24
Autres passifs circulants		859	-
Banques créditrices		100	-
Dettes	5	3 191 642	2 026 417
Écart de conversion passif			-
Total du passif		3 921 902	2 427 121

Comptes de résultats

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Produits d'exploitation		-	-
Charges d'exploitation		(4)	(30)
Autres achats et charges externes		(4)	(30)
Impôts, taxes et versements assimilés		-	-
Résultat d'exploitation		(4)	(30)
Produits financiers		367 380	773
Produits financiers de participations		366 153	619
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	154
Différences de change		1 227	-
Charges financières		36 676	-
Dotations financières aux amortissements et provisions		24 897	-
Intérêts et charges assimilées		10 923	-
Différences de change		856	-
Résultat financier	6	330 704	773
Résultat courant avant impôts		330 700	743
Produits exceptionnels		5 130	129
Opérations en capital		5 130	2
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	127
Charges exceptionnelles		5 414	154
Opérations en capital		5 414	154
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
Résultat exceptionnel	7	(284)	(24)
Impôts sur les bénéfices	8	(859)	-
Résultat net		329 557	719

Annexe des comptes annuels

Note 1/ Evénements significatifs de l'exercice

La société Secipe a une activité financière, elle gère un portefeuille de participations de sociétés filiales du groupe Sanofi.

Note 2/ Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2022 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le plan comptable général, et conformément aux principes généralement admis.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

- principe de prudence ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Les principes et méthodes de comptabilisation sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice 2022.

Secipe a appliqué à compter du 1er janvier 2017 le règlement ANC n°2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture (« ANC 2015-05 »), aux opérations existantes à cette date. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact sur les comptes.

a) Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu en 2022.

b) Participations

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition, y compris les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes.

Une revue des indicateurs internes et externes de perte de valeur (traduisant l'évolution au regard de l'exercice précédent) est menée annuellement pour chaque participation. En cas d'indice de perte de valeur, les évaluations sont mises à jour à partir de méthodes d'évaluation en adéquation avec l'activité de l'entité.

Les méthodes d'évaluation retenues pour ces sociétés sont déterminées en fonction du type d'activité des entités (sociétés commerciales, industrielles ou holding) et peuvent être fondées sur la quote-part de capitaux propres ou sur les flux de trésorerie futurs actualisés. D'autres méthodes d'évaluation peuvent être utilisées : des multiples de chiffre d'affaires, des valorisations externes retenues dans le cadre d'opérations d'acquisitions tiers ou les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Lorsque la nouvelle valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

c) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de l'expérience de la société en la matière et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêté.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable. La probabilité de cette perte est estimée au regard de la situation du client, du pays et de l'ancienneté de la créance.

e) Opérations en devises

Dans le cadre de la première application du règlement ANC 2015-05 au 1er janvier 2017, une distinction est effectuée entre transactions commerciales et transactions financières en devises étrangères.

Dans le cas des transactions commerciales en cours à la clôture de l'exercice :

- les créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- les garanties de cours octroyées aux filiales ainsi que les instruments financiers à terme sont revalorisés au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- la perte latente de change résultant de la détermination d'une position globale de change par devise sur les créances, dettes, garanties de cours et instruments financiers à terme fait l'objet d'une provision pour risque de change ;
- cette provision est augmentée le cas échéant de la perte latente résultant de la revalorisation d'éventuels instruments financiers à terme figurant en position ouverte isolée.

Le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Autres charges ».

Dans le cas des transactions financières en cours à la clôture de l'exercice :

- les comptes courants inter-compagnie vis-à-vis des sociétés du groupe Sanofi, avances ou dettes, sont revalorisés au bilan par contrepartie du résultat ;
- les disponibilités, créances, dettes et instruments financiers à terme affectés à la couverture des comptes courants inter-compagnie sont par symétrie revalorisés au bilan par contrepartie du résultat ;
- les instruments financiers à terme figurant le cas échéant en position ouverte isolée sont revalorisés au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » et en cas de perte latente font l'objet d'une provision pour risque de change ;
- les instruments financiers à terme qualifiés le cas échéant de couvertures de flux de trésorerie futurs hautement probables sont revalorisés au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » et sont appréhendés en résultat de manière symétrique à l'élément couvert.

Le résultat de change des transactions financières est présenté en résultat financier dans la rubrique « Profit (Perte) net de change (y compris variation de provision) ».

Une convention de centralisation du risque de change commercial lie Secipe à sa société mère Sanofi. A travers cette convention, la société s'engage, d'une façon exclusive, à l'égard de Sanofi, à lui acheter les devises dont elle a besoin ou à lui vendre les devises attendues, en règlement d'opérations transactionnelles import ou export comptabilisées. Réciproquement, Sanofi s'engage à vendre ou acheter à la société les devises dont cette dernière a besoin.

Par ailleurs la société a signé avec Sanofi un contrat de gestion de trésorerie visant à optimiser la gestion de sa trésorerie.

f) Régime fiscal de groupe

La société Secipe est intégrée dans le groupe fiscal (au sens des articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts) de Sanofi.

Conformément à la convention d'intégration conclue avec Sanofi, la charge d'impôt inscrite dans les comptes est calculée comme si la société était imposée séparément.

Note 3/ Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes				Dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice		
Participations	2 427 113	1 525 092	(5 414)	3 946 791	(24 897)	3 921 894
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Mali technique sur actifs financiers	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Total	2 427 113	1 525 092	(5 414)	3 946 791	(24 897)	3 921 894

(en milliers d'euros)	Dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Participations	-	(24 897)	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Mali technique sur actifs financiers	-	-	-	-
Total	-	(24 897)	-	-

Les principales variations de l'exercice au 31 décembre 2022 s'analysent comme suit :

Variation des titres de participation

(en milliers d'euros)

Valeurs brutes au 1er janvier 2022	2 427 113
Augmentation de capital Sanofi Egypt S.A.E.	25 092
Cession des titres Sanofi Développement	(5 414)
Augmentation de capital Genzyme Europe B.V.	1 500 000
Valeurs brutes au 31 décembre 2022	3 946 791

En janvier 2022, Secipe a procédé à une augmentation de capital sur Sanofi Egypt S.A.E. au travers de la création de nouvelles actions.

En septembre 2022, les titres Sanofi Développement ont été cédés à Sanofi Winthrop Industrie.

En novembre 2022, Secipe a procédé à une augmentation de capital sur Genzyme Europe B.V. au travers de la création de nouvelles actions.

Variation des dépréciations des titres de participation

(en milliers d'euros)

Valeurs brutes au 1er janvier 2022	-
<u>Dotations</u>	
Sanofi Egypt S.A.E.	(24 897)
Dépréciations au 31 décembre 2022	(24 897)

La dotation de la provision pour dépréciation concerne les titres de Sanofi Egypt S.A.E.

Les renseignements détaillés concernant les principales filiales et participations figurent en note 10.

Note 4/ Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes d'apport et d'émission et de fusion	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Total
Solde au 31 décembre 2021 avant affectation du résultat	39 230	190 611	170 144	719	-	400 704
Affectation du résultat 2021 aux réserves et aux reports à nouveau			719	(719)		
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2021 en numéraire				-		
Autres mouvements						
Résultat de l'exercice 2022				329 557		329 557
Solde au 31 décembre 2022 avant affectation du résultat	39 230	190 611	170 863	329 557	-	730 261

Le capital social de la société est détenu à 100 % par Sanofi.

La société Secipe n'a pas l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion Groupe.

En effet :

- ni un, ni plusieurs associés représentant au moins 1/10ème du capital ne sont opposés à cette exemption
- les comptes individuels de la société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle, sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de Sanofi.

Note 5/ État des créances et des dettes

(en milliers d'euros)	Brut	Dépréciations	Net	Un an au plus	Plus d'un an
Créances					
Actif circulant :					
Autres actifs circulants	1	-	1	1	-
Total	1	-	1	1	-
Dettes					
Emprunts et dettes financières divers	3 190 678	-	3 190 678	3 190 678	-
Fournisseurs et comptes rattachés	5	-	5	5	-
Autres passifs circulants	859	-	859	859	-
Banques créditrices	100	-	100	100	-
Total	3 191 642	-	3 191 642	3 191 642	-

Le poste des dettes comprend principalement :

Les emprunts et dettes financières divers correspondent au solde du compte courant avec Sanofi pour 3 190 678 milliers d'euros.

Note 6/ Résultat financier

Le résultat financier 2022 est un bénéfice de 330 704 milliers d'euros et est constitué de :

(en milliers d'euros)	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Produits/(Charges) financiers	355 230	619
• dividendes	366 153	619
• autres intérêts et charges assimilés	(10 924)	-
• autres	-	-
Reprises/(Dotations) de provisions et dépréciations (a)	(24 897)	154
Profit /(Pertes) net de change	372	-
Total	330 704	773

(a) Voir note 3 : variation des dépréciations des titres de participation.

Les dividendes perçus sont composés principalement du dividende versé par Genzyme Europe B.V. pour un montant de 364 053 milliers d'euros et par Sanofi Développement pour un montant de 2 000 milliers d'euros.

Les intérêts et autres charges assimilés sont composés des intérêts sur le prêt octroyé par Sanofi pour un montant de 4 662 milliers d'euros et des intérêts sur le compte courant pour un montant de 6 262 milliers d'euros.

Note 7/ Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel 2022 est une perte de 284 milliers d'euros et est constitué :

(en milliers d'euros)	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
• de la reprise nette des dotations aux provisions pour risques et charges (a)	-	127
• de plus et moins values nettes dégagées sur cessions d'immobilisations	(284)	(154)
• autres produits et charges exceptionnels		2
Total	(284)	(24)

(a) voir note 5.

Les titres Sanofi Développement ont été cédés à Sanofi Winthrop Industrie dégageant une moins value de 284 milliers d'euros.

Note 8/ Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt de l'exercice correspond à l'impôt sur les sociétés propre à Secipe et s'analyse ainsi :

(en milliers d'euros)	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Impôt sur le résultat courant	(859)	-
Total	(859)	-

Depuis le 1er janvier 1999, la société est intégrée fiscalement dans le groupe Sanofi dont la société de tête est : Sanofi, 46 Avenue de la Grande Armée, 75017 Paris.

Sanofi a signé avec ses filiales une convention d'intégration fiscale. L'option est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation expresse avant la fin de chacune des périodes.

Les sociétés intégrées prennent en charge l'impôt, y compris les contributions complémentaires, comme en l'absence d'intégration, et la société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble

Note 9/ Ventilation de l'impôt sur les sociétés

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt courant	Résultat net
Résultat courant	330 700	(859)	329 841
Résultat exceptionnel	(284)		(284)
Résultat de l'exercice	330 416	(859)	329 557

Pour le calcul de la charge d'impôt de l'exercice, la base imposable à taux normal s'élève à 3 423 milliers d'euros. La charge d'impôt sur les sociétés de l'exercice s'établit à 859 milliers d'euros.

Note 10/ Tableau des filiales et participations

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations détenues par la société

(en milliers d'euros)	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Valeur comptable brute des titres détenus	-	3 946 305	486	-
Valeur comptable nette des titres détenus	-	3 921 408	486	-
Montant des prêts et avances accordés	-	-	-	-
Montant des dividendes comptabilisés	2 000	364 053	100	-

Filiales et participations dont la valeur brute comptable des titres détenus excède 1 % du capital social de la société Secife :

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la Société	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice)	Dividendes comptabilisés par la Société
				Brute	Nette					
Filiales et participations détenues à plus de 10 %										
Filiales et participations françaises										
<hr/>										
Filiales et participations étrangères										
Hoechst Trevira Verwaltungs GmbH	26	26 826	100	24 422	24 422	-	-	-	372	-
Genzyme Europe B.V.	4 160 683	1 814 601	50	3 862 152	3 862 152	-	-	2 710 575	439 450	364 053
Sanofi Egypt S.A.E.	39 684	(4 235)	100	57 669	32 772	-	-	212 108	(92 078)	-

Note 11/ Evénements

Aucun

Résultats financiers des 5 derniers exercices

Le solde est constitué :

(en milliers d'euros)	2022	2021	2020	2019	2018
Capital en fin d'exercice					
Capital social	39 230	39 230	39 230	39 230	39 230
Nombre d'actions émises					
-ordinaires	2 451 848	2 451 848	2 451 848	2 451 848	2 451 848
-à dividendes prioritaires	-	-	-	-	-
Nombre d'actions émises	2 451 848	2 451 848	2 451 848	2 451 848	2 451 848
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts et charges calculées					
(amortissements et provision)	354 454	438	423	(410)	(31 138)
Impôts sur les bénéfices	(859)	-	-	-	-
Résultat après impôts et charges calculées					
(amortissements et provisions)	329 557	719	617	60	(19 611)
Résultat distribué (a)	-	-	-	-	-
Résultat par action (en euro)					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées					
(amortissements et provisions)	144,56	0,18	0,17	(0,16)	(12,70)
Résultat après impôts et charges calculées					
(amortissements et provisions)	134,41	0,29	0,25	0,02	(8,00)
Dividende attribué à chaque action					
(montant net) (a)					
Personnel					
Effectif à la clôture des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
Montant des charges sociales et avantages sociaux de l'exercice	-	-	-	-	-

SECIPE
Société par actions simplifiée au capital de 39,229,568 euros
Siège social : Gentilly (94250) – 82, Avenue Raspail
722019965 RCS CRETEIL

TEXTE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 23 MAI 2023

Le 23 mai, à 14:00

L'associé unique de SECIPE, société par actions simplifiée au capital de 39,229,568 €, dont le siège social est à 82, Avenue Raspail, 94250 Gentilly, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Gentilly sous le numéro 722 019 965 R.C.S. Creteil, étant :

- La Société Sanofi , société anonyme de droit français, dont le siège social sis Adresse du siège 46 avenue de la Grande Armée 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Paris sous le numéro 395 030 844, représentée par Elisabeth Buisson, dûment habilitée en vertu d'une délégation.

L'ordre du jour est le suivant:

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 - Quitus aux dirigeants ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

L'associé unique déclare que le bilan, compte de résultat et annexe, ainsi que les autres documents énumérés par la réglementation applicable ont été communiqués dans les conditions requises.

SECIPE
Société par actions simplifiée au capital de 39,229,568 euros
Siège social : Gentilly (94250) – 82, Avenue Raspail
722_019_965 RCS CRETEIL

PREMIÈRE DÉCISION

(Prise de connaissance et approbation des comptes et bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022 – Quitus aux dirigeants)

L'associé unique prend connaissance du rapport annuel du commissaire aux comptes et approuve les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve aux dirigeants de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME DÉCISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

L'associé unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à la somme de 329 556 963,45 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	329 556 963,45
Report à nouveau antérieur	166 445 285,56
Résultat distribuable	496 002 249,01
Report à nouveau	496 002 249,01
Résultat affecté	496 002 249,01

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

SECIPE
Société par actions simplifiée au capital de 39,229,568 euros
Siège social : Gentilly (94250) – 82, Avenue Raspail
722019965 RCS CRETEIL

TROISIÈME DÉCISION

(Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte qu'aucune nouvelle convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DÉCISION

(Pouvoirs en vue des formalités)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toute formalité qu'il y aura lieu.

CINQUIÈME DÉCISION

(Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes)

L'Associée Unique, constatant que le mandat de la société *PricewaterhouseCoopers Audit*, Commissaires aux comptes titulaire de la société, vient à expiration, décide de renouveler le mandat de la société *PricewaterhouseCoopers Audit*, société anonyme dont le siège social est sis 63, rue de Villiers a 92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'Associée Unique qui sera appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2028.

La société *PricewaterhouseCoopers Audit S.A.*, Commissaire aux comptes titulaire, a déclaré par avance qu'elle acceptait ce renouvellement et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour l'exercice de son mandat.

*
* *

Les présentes décisions de l'associé unique ont été présentées pour examen et signature à l'associé unique et ont été signées pour approbation comme suit :

SECIPE

Société par actions simplifiée au capital de 39,229,568 euros

Siège social : Gentilly (94250) – 82, Avenue Raspail

722019965 RCS CRETEIL



SANOFI S.A.

Représentée par Elisabeth Buisson



Laurent Gilhodes

Président